

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3237

4 novembre 2014

SOMMAIRE

Adiant Solar Opportunities I S.A.	155341	Hexagon Deal S.à r.l.	155333
Barnet Property	155334	Immo MWE s.à r.l.	155338
Belval Invest S.A.	155331	Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l.	155339
Boucherie Mathieu S.à r.l.	155334	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	155332
Bright Ventures	155330	Jockey Holding	155340
BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	155332	Klima Becker S.A.	155343
Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l.	155330	MAYER	155344
Cassona Aviation Holding S.A.	155333	Mercantille Concept S.à r.l.	155375
CEF (W) SA	155332	MF8 S.à r.l.	155330
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	155335	MF9 S.à r.l.	155331
CHC Helicopter (1) S.à r.l.	155360	New Fast Mail S.à r.l.	155331
China Platinum International Company Limited	155335	Omega Plus Sàrl	155331
Cofidex S.A.	155334	Omega Plus Sàrl	155332
CommCerto S.A.	155333	Optimistan Business International	155332
Contino S.A.	155336	R.V. Invest S.A.	155336
Dugal S.A.	155372	Saint Leonard S.à r.l.	155335
Equity Experts Sàrl	155376	Sandhurst Investholding S.A.	155370
Erbil Hotel Partners GP S.à r.l.	155346	SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	155335
Espirito Santo Financial Group S.A.	155330	Selectra Management Company S.A. ...	155376
Euro-Automation S.à r.l.	155374	Smart-Tec S.A.	155334
Finacorp Luxembourg S.A.	155337	Spectrum Media S.à r.l.	155333
Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.	155334	Star Fashion S.A.	155333
Gimco Luxembourg S.A.	155348	TA Investment Holdings S.à r.l.	155352
Go Find IT Technologies S.à r.l.	155335	Teal 3 S.à r.l.	155349
		Trinity Procurement S.A.	155372
		T.S. aerospace	155345

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.096.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152973/9.

(140174999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Bright Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.529.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2019.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration de la Société sont composés de:

* Mr Knut Reinertz

* Mr Patrick Hansen

* Mr Valery Kornienko

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, AUDIEX S.A., et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153378/19.

(140175352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153381/10.

(140175529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Lisbonne en date du 2 Septembre 2014 que M. Caetano ESPIRITO SANTO BEIRÃO DA VEIGA, chef d'entreprises, né le 23 juillet 1960 à S. Mamede, Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à 62, Rua Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne, a été nommé par voie de cooptation à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été augmenté de 4 à 5 membres.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014153538/16.

(140176288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152974/9.

(140174962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

New Fast Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 79.810.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153009/9.

(140174675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Omega Plus Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 44, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 168.648.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153028/9.

(140174605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Belval Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 09 avril 2014

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société en date du 09 avril 2014, que:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, né le 25 février 1966, en France à Woippy, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe LUIDINANT, né le 21 février 1961, en Belgique, à Uccle, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 31 Boulevard Prince Henri, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

3. Le mandat d'administrateur de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Birchin Court, 20 Birchin Lane EC3V9DJ, London, immatriculée à la Companies House sous le numéro 04755257, représenté par son directeur Monsieur Christophe MIGNANI, né le 25 février 1966, en France à Woippy, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

4. La prolongation du mandat de commissaire aux comptes de la société ABROAD CONSULTING SA ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 92617 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 est votée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014153388/27.

(140175817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Omega Plus Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 44, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 168.648.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153029/9.

(140174607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Optimistan Business International, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 158.159.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153031/9.

(140174317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014153402/12.

(140176305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CEF (W) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 103.686.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEF (W) SA

Référence de publication: 2014153445/11.

(140176143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Une liste de signatures autorisées de la société Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en fonction au 20 septembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014153667/13.

(140175345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Cassona Aviation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.374.

Résolutions prises par l'assemblée générale de la société tenu au 1^{er} octobre 2014

Les actionnaires ont prises les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La nomination de M. Guido Quadri, né le 01.04.1954 à Vaprio D'Adda, (Milano / Italy), résidant à Via Franco Zorzi 13, 6900 Lugano (Switzerland) en tant qu'administrateur de la société, pour une période qui prend fin à l'assemblée générale en 2020;
2. La nomination de M. Thomas Baumgartner, né le 26.05.1965 à Thalwil, Switzerland], résidant à 43, Avenue J.F.Kennedy, 1855 Luxembourg (adress professionell) pour une période qui prend fin à l'assemblée générale en 2020.
3. Le transfert du siège social de la société à 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Signé à Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014153421/18.

(140175561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153134/9.

(140175121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Star Fashion S.A., Société Anonyme,
(anc. Hexagon Deal S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.801.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153139/9.

(140174861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

CommCerto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.040.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises le 15 septembre 2014

L'actionnaire unique a accepté la démission de Mr. Alain PEIGNEUX de sa position d'Administrateur de la Société avec effet au 15 septembre 2014.

Monsieur Jan PETROONS, né le 23 septembre 1967 à Halle (Belgique), résidant au 42B Lindestraat, B-1540 Herne (Belgique), a été nommé Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 15 septembre 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jan PETROONS, Administrateur

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153433/18.

(140175996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Barnet Property, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.958.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barnet Property

Référence de publication: 2014153384/10.

(140175246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Smart-Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153166/9.

(140174957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Boucherie Mathieu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153377/10.

(140175415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Référence de publication: 2014153456/11.

(140175804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.469.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014153584/14.

(140176108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Saint Leonard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153146/9.

(140174951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153150/9.

(140174350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.718.000,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 135.413.

L'adresse de Monsieur Patrick GENTIL, gérant de la Société, est désormais située à Balakirevskii pereulok, dom 1A,
Appt. 4, 105082 Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153424/11.

(140175385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

China Platinum International Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 189.075.

Les statuts coordonnés au 25 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014153425/11.

(140175948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014153608/14.

(140176103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Contino S.A., Société Anonyme,
(anc. R.V. Invest S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.332.

L'an deux mille quatorze,
le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «R.V. INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 332, et fut constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 26 novembre 2012, sous le numéro 2862 et page 137355.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2012, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 28 mars 2013, sous le numéro 757 et page 36296.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de changer la raison sociale de la Société de «R.V. INVEST S.A.» en celle de «CONTINO S.A.»

2.- Décision de modifier l'article premier (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la raison sociale.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à neuf millions soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix euros (9'078'970.- EUR) divisé en deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix (292'870) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société de «R.V. INVEST S.A.» en celle de «CONTINO S.A.»

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «CONTINO S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12496. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014149642/65.

(140170849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Finacorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnesch.

R.C.S. Luxembourg B 148.326.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINACORP LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2028 du 16 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 148326.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOPPES, Dr. en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 7A, am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Joseph HOFFMANN, né le 22.10.1960 à Luxembourg, demeurant au Stampfenbachstrasse 119, CH-8006 ZURICH.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, am Brill à L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnesch et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Constatation de la démission des administrateurs Michèle KERGEN, Marc KOPPES et Marc HILBERT.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill à L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnesch et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Oberanven (Commune de Niederanven)."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Michèle KERGEN, Marc KOPPES et Marc HILBERT et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'en date de ce jour.

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur actuel en fonction, Monsieur Joseph HOFFMANN, né le 22.10.1960 à Luxembourg, demeurant au Stampfenbachstrasse 119, CH-8006 ZURICH, lequel sera dès à présent l'administrateur unique de la société

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Ehlinge-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: KOPPE, HOFFMANN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/10/2013. Relation: EAC/2013/13348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2014149441/58.

(140170382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Immo MWE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3285 Bettembourg, 6, rue Willmar.

R.C.S. Luxembourg B 175.886.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, employée privée, épouse de Monsieur Marcel WILWERT, demeurant à L-3232 Bettembourg, 3, rue de l'Eau.

2.- La société à responsabilité limitée CHARLTHOM-GEST S.à r.l., ayant son siège social à L-9167 Mertzig, 1, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.655,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Daniel EPPS, conseiller fiscal, demeurant à L-9167 Mertzig, 1, rue du Moulin,

laquelle est ici représentée par Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 août 2014;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMO MWE S.à r.l., avec siège social à L-3285 Bettembourg, 6, rue Willmar, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.886 (NIN 2013 2409 146).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1112 du 10 mai 2013.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
2.- La société à responsabilité limitée CHARLTHOM-GEST S.à r.l., préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société IMMO MWE S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société IMMO MWE S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les comparants, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société IMMO MWE S.à r.l. a été réglé et les comparants demeureront responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-3232 Bettembourg, 3, rue de l'Eau;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. ZAMPERINI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149490/58.

(140170241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 34, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 71.669.

L'an deux mille quatorze.

le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gérard KLOPP, imprimeur, demeurant à F-57100 Thionville, 79, rue de Longwy, et

2.- Monsieur Pierre-Nicolas KLOPP, gérant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 13, Boucle Lamartine,

les deux ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 septembre 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMPRIMERIE GERARD KLOPP S.à r.l., avec siège social à L-5691 Ellange, 34, ZAE Le Triangle Vert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71669 (NIN 1999 2411 743).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 27 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean Seckler en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 4 octobre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2300 du 15 septembre 2012.

Que le capital social de la société s'élève au montant de deux cent trente mille Euros (€ 230.000.-), représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'un acte de donation-partage, reçu par Maître Michel BOUL, notaire-associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Michel BOUL et Catherine MERLIN, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Thionville (France), 2, Rue du Général de Castelnau, en date du 19 juillet 2011, numéro 28566 de

son répertoire, enregistré à SIE de Thionville en date du 19 août 2011, les deux mille trois cents (2.300) parts sociales sont dorénavant attribuées comme suit:

1.- Monsieur Gérard KLOPP, préqualifié,	
- sept cent cinquante-neuf parts sociales en pleine propriété	759
- mille cinq cent quarante-et-une parts sociales en usufruit	1.541
2.- Monsieur Pierre-Nicolas KLOPP, préqualifié,	
- mille cinq cent quarante-et-une parts sociales en nue-propiété	1.541
Total: deux mille trois cents parts sociales	2.300

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille Euros (€ 230.000.-), représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149494/56.

(140170240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Jockey Holding, Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 68.793.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " JOCKEY HOLDING", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 27 mai 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1931 du 17 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

Qui désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Noël Frédéric, avocat, demeurant à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'eau

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trente (30) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trois cent mille euros (300.000.-) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

4) Divers.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Maître Noël Frédéric, Avocat, demeurant à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'eau, né le 13 septembre 1967 à F-57440 Algrange (France), qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, F. Noël et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2014. LAC/2014/44290. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149517/57.

(140170394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of September,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Adiant Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Fiduconsult Conseils & Gestion SA, Rue des Pilettes 3, Case Postale 144, 1705 Fribourg, Switzerland and registered with the commercial register of Geneva under number CH-660-1850012-4 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 15 September 2014 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Adiant Solar Opportunities I S.A. (the "Company"), a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162594, incorporated under the name of Nina Linzi S.A. by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg on 17 June 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5 October 2011, Nr C-2377. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 30 July 2012 published in the Mémorial of 7 September 2012, Nr C-2233.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-one thousand Euro (€31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, each having a par value of one Euro (€1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the articles of association of the Company by deleting any reference to Founder Shares and consequent deletion of article 7bis (Founder Shares), article 8.6., article 20.2, article 20.3 and article 21.2 of the articles of association.

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company by deleting any reference to Founder Shares and to consequently delete article 7bis (Founder Shares), article 8.6., article 20.2, article 20.3 and article 21.2 of the articles of association.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt deuxième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu

M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Adiant Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie selon le droit suisse, ayant son siège social à c/o Fiduconsult Conseils & Gestion SA, 3 Rue des Pilettes, boîte postale 144, 1705 à Fribourg en Suisse et immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-1850012-4 (l'«Actionnaire Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée 15 Septembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Actionnaire Unique de Adiant Solar Opportunities I S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162594, constituée sous la dénomination Nina Linzi S.A. suivant acte passé devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 octobre 2011, n°C-2377. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 30 juillet 2012, publié au Mémorial le 7 septembre 2012, n° C-2233.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (€31.000) représenté par trente-et-une mille actions (31.000) ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€1.00).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Que les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification des statuts de la Société en supprimant toutes références aux Parts de Fondateurs et par conséquent la suppression de l'article 7bis (Parts de Fondateurs), l'article 8.6, l'article 20.2, l'article 20.3 et l'article 21.2 des statuts de la Société.

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier les statuts de la Société en supprimant toute référence aux Parts de Fondateur et de supprimer en conséquence l'article 7bis (Parts de Fondateurs), l'article 8.6, l'article 20.2, l'article 20.3 et l'article 21.2 des statuts.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent Euros (EUR1.100.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11941. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148517/92.

(140169716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.260.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der nach dem Recht des Großherzogtum Luxemburgs gegründete und bestehende Aktiengesellschaft..Klima Becker S.A..., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 145260, (die „Gesellschaft“), abgehalten.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 11. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 742 vom 6. April 2009,

und deren Statuten (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Virginie PIERRU, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, eröffnet.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin;
2. Dementsprechende Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Statuten;
3. Verschiedenes.

B) Dass der vertretene Alleingesellschafter, sowie die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von dem Bevollmächtigten des vertretenen Alleingesellschafters, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmacht des vertretenen Alleingesellschafters, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und dass der vertretene Alleingesellschafter erklärt, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnte.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Statuten abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen (Großherzogtum Luxemburg).“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

155344

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünf Euro (905,-EUR).

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Kompargenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: V. PIERRU, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149527/58.

(140170938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

MAYER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.043.

L'an deux mille quatorze, le quatorze août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Maître Juliette MAYER, avocat à la Cour, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (ci-après désignée l'«Associée Unique») de «MAYER», ayant son siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2345 du 20 septembre 2012,

et dont les statuts ont été modifiés par le notaire soussigné par acte du 25 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1452 du 19 juin 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.043, (ci-après désignée la «Société»),

représentée par Madame Virginie PIERRU, employée privée, par procuration sous seing privé datée du 14 août 2015.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant le capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), par la création et l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associée Unique déclare souscrire aux soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer par un apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance, certaine, liquide et exigible, que l'Associée Unique détient sur la Société à hauteur du montant en principal de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société dont la teneur sera désormais la suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales (les «Parts») avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. LAC/2014/38671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149575/58.

(140170153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

T.S. aerospace, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 109, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 183.143.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M. Thor SANDAKER, aeronautical engineer and aeronautical consultant, born on October 17th, 1948 in Oslo (Norway), residing at 109, route du Vin L-5481 Wormeldange.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "T.S. aerospace" (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, Grand-Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.143.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to take the following sole resolution:

Sole resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the company at 109 route du Vin L-5481 Wormeldange and therefore to modify the first paragraph of the article 4 of the Articles of Association as follow:

“ **Art. 4.** The registered office is established in Wormeldange.”

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the amount of eight hundred ninety-four euro (EUR 894.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

M. Thor SANDAKER, ingénieur et consultant en aéronautique, né le 17 octobre 1948 à Oslo (Norvège), demeurant au 109, route du Vin L-5481 Wormeldange.

Le comparant est l'associé unique («l'Associé Unique») de «T.S. aerospace», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183.143 (la «Société»).

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de prendre l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'Associé Unique transfère le siège social au 109 roue du Vin L-5481 Wormeldange, et par conséquent modifie le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Wormeldange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à huit cent quatre-vingt-quatorze euros (894,-EUR).

DONT ACTE, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: T. SANDAKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33200. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014149710/61.

(140170878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Erbil Hotel Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.319.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Cristina Floroiu-Andrei, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy holder of:

- 1) Mr Akbar Alexander LARI, residing at 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA),
- 2) Mr Stephen D. LARI, residing at 220 E, 73rd Street - PHF New York, 10021 (USA),
- 3) Mr John LARI, residing at 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA),
- 4) Ms Cristina LARI, residing at 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA),

by virtue of four (4) proxies given under private seal on June 27, 2014

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the "Shareholders") of ERBIL HOTEL PARTNERS GP S.à r.l. with registered office L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on the twenty second day of October, two thousand and thirteen, pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3212 of December 17, 2013

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 181.319 (the "Company").

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office address to the City of Luxembourg;
2. Subsequent amendment of the article 5 of the Company articles of incorporation, first paragraph;
3. Any other business.

First Resolution:

The shareholders transfer the registered office from 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Second Resolution

Subsequently the shareholders amend the first paragraph of article 5 of the articles of Association as follows:

“The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 850.-Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 5 août 2014,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Cristina Floroiu-Andrei, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

- 1) Monsieur Akbar Alexander LARI, résidant au 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA),
- 2) Monsieur Stephen D. LARI, résidant au 220 E, 73rd Street - PHF New York, 10021 (USA),
- 3) Monsieur John LARI, résidant au 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA),
- 4) Madame Cristina LARI, résidant au 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA),

en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 20 février 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée ERBIL HOTEL PARTNERS GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 22 octobre 2013 suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3212, du 17 décembre 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 181.319 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à la Ville de Luxembourg;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société;
3. Divers.

Première résolution:

Les associés transfèrent le siège social de 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:
«Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de 850.- euros

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C.FLOROIU-ANDREI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37571. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014150022/94.

(140171424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Gimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 93.616.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIMCO Luxembourg S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.616 (NIN 2003 2210 075),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 11 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1689 du 5 juillet 2012,

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 6 avril 2013,

au capital social de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal ESPEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, Z.A. Triangle Vert.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Mondorf-les-Bains et de fixer la nouvelle adresse à L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, Z.A. Triangle Vert.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150083/54.

(140171674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Teal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.894.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of September,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teal Corby S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78060,

here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Teal 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares of twenty British pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 70894, incorporated by notarial deed enacted on July 6, 1999 by and before Maître Franck BADEN, notary residing in Luxembourg, and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 760, on October 13, 1999 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on February 9, 2012 by and before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 992 on April 17, 2012.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 6 S.A., a public limited liability company (“société anonyme”), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”) under number B 164777, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company’s assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company’s claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company’s sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Teal Corby S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78060,

Ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Teal 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, de vingt livres Sterling (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70894, constituée par acte notarié en date du 6 juillet 1999 par Maître Frank BADEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 en date du 13 octobre 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 février 2012, tel que publié le 17 avril 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 992.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 6 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164777, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu' à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12686. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014150435/172.

(140171137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.368.371,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of September,

Before Me Cosita Delvaux, notary residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of fourteen million nine hundred sixty thousand three hundred thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on August 7, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of one million two hundred and sixty-one thousand four hundred and ninety-nine Euros and eighty cents (EUR 1,261,499.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187043 (TA EU Acquisitions VII), and

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-eight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189540 (EU Acquisitions Fuji and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI and TA EU Acquisitions VII, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, employee of Saltgate S.A., with professional address at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros (EUR 5,408,039.-) in order to bring it from its present amount of fourteen million nine hundred sixty thousand three hundred thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares), (x) twelve thousand five hundred (12,500) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares) and (xi) twelve thousand five hundred (12,500) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty million three hundred and sixty-eight thousand three hundred and seventy-one Euros (EUR 20,368,371.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii)

one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares and (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13) to be made by EU Acquisitions Fuji S.à r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above and further amendments thereto;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register);

6. Amendment of article 15.2. of the Articles; and

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros (EUR 5,408,039.-) in order to bring it from its present amount of fourteen million nine hundred sixty thousand three hundred thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares and (xi) twelve thousand five hundred (12,500) Class J Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty million three hundred and sixty-eight thousand three hundred and seventy-one Euros (EUR 20,368,371.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares and (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared EU Acquisitions Fuji S.à r.l., aforementioned and represented as stated above, who subscribes for five million four hundred and eight thousand thirty-nine (5,408,039) newly issued Class J Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13), shall be allocated for five million four hundred and eight thousand thirty-nine

Euros (EUR 5,408,039.-) to the corporate capital of the Company and for thirteen Cents (0.13) to the share premium account of the Company.

The amount of five million four hundred and eight thousand thirty-nine Euros and thirteen Cents (EUR 5,408,039.13) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at twenty million three hundred and sixty-eight thousand three hundred and seventy-one Euros (EUR 20,368,371.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
- (x) twelve thousand five hundred (12,500) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares); and
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law additional Classes of Tracker Shares, as well as (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) additional Class H Tracker Shares, (ix) additional Class I Tracker Shares and (x) additional Class J Tracker Shares, all in registered form and each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l. The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountainstream Holding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Class H Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

The Class I Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

The Class J Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register,

in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 15.2. of the Articles by inserting a new point (vi), which shall read as follows:

“(vi) for the avoidance of doubt the same principle shall apply to the holders of any further Classes of Tracker Shares issued by the Company,”

and to change the numbering of the following paragraph from (vi) to (vii).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 août 2014 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C.

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.261.499,80) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII), et

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji S.à r.l. et ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI et TA EU Acquisitions VII, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Ryan Benjamin, employé de Saltgate S.A., dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros (EUR 5.408.039.-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I) et (xi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt millions trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-et-onze Euros (EUR 20.368.371.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I et (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13) à faire par EU Acquisitions Fuji S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus et autres modifications y relatives;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre);

6. Modification de l'article 15.2. des Statuts; et

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros (EUR 5.408.039.-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I et (xi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt millions trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-et-onze Euros (EUR 20.368.371.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I et (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu EU Acquisitions Fuji S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf (5.408.039) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, nouvelles émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13).

Cet apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13) sera affecté à hauteur de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros (EUR 5.408.039.-) au compte de capital social de la Société et à hauteur de treize Centimes (0,13) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cinq millions quatre cent huit mille trente-neuf Euros et treize Centimes (EUR 5.408.039,13) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt millions trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-et-onze Euros (EUR 20.368.371.-), représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);

- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);
- (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I); et
- (xi) cinq millions quatre cent vingt-mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J).

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi d'autres catégories de Parts Sociales Traçantes, ainsi que (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie G supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie H supplémentaires, (ix) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie I supplémentaires et (x) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie J supplémentaires, toutes sous forme nominative et chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountainstream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la

Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15.2. des Statuts en y insérant un nouveau point (vi) qui se lira comme suit:
“(vi) afin d'éviter tout doute le même principe s'appliquera aux détenteurs d'autres Parts Sociales Traçantes émises par la Société,”

et de changer la numérotation du paragraphe suivant de (vi) à (vii).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: R. BENJAMIN C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 septembre 2014. Relation: RED/2014/2112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014150450/444.

(140171381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

CHC Helicopter (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.559.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CHC Helicopter S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B139673,

Here represented by Charlotte Mortz-Kezic, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given on 24 September 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CHC Helicopter (1) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

CHC Helicopter S.A., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Aidan Joyce, born on 30 July 1978 at St. John's, Canada, with residential address at Mulhussey, Maynooth, Co. Meath, Ireland; and

- Gordon Blake Fizzard, born on 13 December 1963, in Dublin, Ireland, with residential address at 3471 - 156A Street, Surrey, British Columbia, V3S 0K4, Canada.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Hille-Paul SCHUT, born on 29 September 1977, in Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Richard BREKELMANS, born on 12 September 1960 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Harald Thul, born on 13 March 1972, in Bonn-Beuel, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The registered office is set at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-sixième jour de septembre.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CHC Helicopter S.A., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B139673,

Ici représentée par Charlotte Mortz-Kezic, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 Septembre 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CHC Helicopter (1) S.à r.l. " (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

5.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) Ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) Le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

CHC Helicopter S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée pour une durée indéterminée:

- Aidan Joyce, né le 30 juillet 1978 à St. John's, Canada, résidant à Mulhussey, Maynooth, Co. Meath, Irlande; et
- Gordon Blake Fizzard, né le 13 décembre 1963, à Dublin, Irlande, résidant à 3471 - 156A Street, Surrey, British Columbia, V3S 0K4, Canada.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée pour une durée indéterminée:

- Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977, à Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Harald Thul, né le 13 mars 1972, à Bonn-Beuel, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Le siège social est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: C. MORTZ-KEZIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151454/521.

(140173114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Sandhurst Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.361.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, twenty-third September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- Citadelle Coporate Services, having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 165.453, and

2.- Stichting Administratiekantoor DUAD, having its registered office at Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Netherlands), registered at the Kamer van Koophandel Rotterdam under number 54649102,

both here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two powers of attorney delivered to him under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, declare and request the notary to act the following:

1.- That the société de gestion de patrimoine familial incorporated and existing under the form of société anonyme and under the name of "SANDHURST INVESTHOLDING S.A.", having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 54.361, has been incorporated on 21 March 1996 pursuant to a deed of Maître Marc ELTER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 301 of 20 June 1996.

2.- That the share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred ten Euros (EUR 310.-) each.

3.- That the appearing parties, represented as above stated, are the owner of all shares of the Company.

4.- That the appearing parties, represented as above stated, acting as shareholders of the Company, declares to proceed with the dissolution of the Company.

5.- That the appearing parties, represented as above stated, appoint themselves as liquidator of the Company, with powers of signature on the Company's bank accounts; and in their capacity as liquidator of the Company shall have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing parties, represented as above stated, acting in their capacity as liquidator of the Company, declare that they irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liability of the dissolved company.

7.- That the appearing parties, represented as above stated, declare that they take over all the assets of the Company, and that they will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing parties, represented as above stated, declare that the liquidation of the Company is closed and that the share or bond certificates, the shareholders register as well as any register of the Company recording the issuance of shares or of any other securities shall be cancelled.

9.- That full discharge is given to all the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates as of the present date.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at nine hundred fifty Euros (EUR 950.-)

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1.- Citadelle Coporate Services, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 165.453, et

2.- Stichting Administratiekantoor DUAD, ayant son siège social au Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Pays-Bas), immatriculée au Kamer van Koophandel Rotterdam sous le numéro 54649102,

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «SANDHURST INVESTHOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.361, a été constituée suivant un acte par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 301 du 20 juin 1996.

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

3.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules propriétaires de toutes les actions de la Société.

4.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant comme associée, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, se désignent comme liquidateur de la Société, auront pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent qu'elles reprennent tout l'actif de la Société et qu'elles s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

155372

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation GRE/2014/3770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014150391/108.

(140171699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Dugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.665.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 29 août 2014 que les personnes suivantes ont été renommées aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Jacques SCHRAEPEN, demeurant au 6, rue Jacques Decortis, B - 4610 Beyne-Heusay (Belgique);
- Madame Jacqueline VIELLEVOYE née MARQUET, demeurant au 5 Allée Elisée Bonvin, CH-3963 CRANS MONTANA (Suisse);

- Monsieur Jean-Pierre VIELLOVOYE, demeurant au 5 Allée Elisée Bonvin, CH-3963 CRANS MONTANA (Suisse);
- Monsieur Charles DURO, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Leur mandat est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes 2019.

Mr. Dominique LEONARD, résidant au 16, Rue Fonds de Forêt, B-4870 TROOZ (Belgique) a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes 2019.

Il résulte par ailleurs des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société tenues en date du 1^{er} Septembre 2014 que:

1. Monsieur Jean-Pierre VIELLEVOYE administrateur est nommé Président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Jacques SCHRAEPEN administrateur est nommé Administrateur Délégué du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014149987/27.

(140171203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Trinity Procurement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.944.

—
L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mickaël LEDUC, employé privé, né le 24 décembre 1987 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lequel comparant déclare agir en sa qualité de mandataire des sociétés:

1) Nivelle Assets Ltd (BVI), société de droit des «Iles Vierges Britanniques», avec siège social établi au P.O. Box 958, Pasea Estate, Road Town, Tortola British Virgin Islands enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1780679 et dirigée par Monsieur Jean ORTIS, dirigeant de sociétés, né à Borgo (France), le 4 juin 1949 et résidant au 10, rue de la Montée, L-3321 Luxembourg.

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à l'acte de constitution du notaire instrumentaire en date du 29 août 2014 et en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2014 (ci-après «Nouvelle Procuration»);

2) Askana Investments Ltd (Chypres), société de droit Chypriote avec siège social établi au Vasili Michailidi,9, 3026, Limassol, Chypre enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro HE319953 et dirigée par Madame Eva RODICK, dirigeante de sociétés, née à Alexandrowka (Russie), le 7 avril 1975 et résidant 13, rue de la Chaux, L-8067 Luxembourg;

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à l'acte de constitution du notaire instrumentaire en date du 29 août 2014 et en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2014 (ci-après «Nouvelle Procuration»); et

3) Java Newtech Europe B.V. (N.L.), société de droit des Pays-Bas avec siège social établi au Stadsring 181, 3817 BA Amersfoort enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1780679 et dirigée par Monsieur Antonakis VAFEAS, dirigeant de sociétés, né à Fini (Limassol, Chypre), le 21 juillet 1968 et résidant au 3, Therissou, Agia Zoni, Limassol, Chypre,

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à l'acte de constitution du notaire instrumentaire en date du 29 août 2014 et en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2014 (ci-après «Nouvelle Procuration»).

Les prédites Nouvelles Procurations, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire déclare que la société TRINITY PROCUREMENT S.A., a été constituée en date du 29 août 2014 par le notaire instrumentant, Numéro 2139/2014 de son répertoire, enregistrée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 2 septembre 2014, avec les relations suivantes: LAC/2014/40787 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 septembre 2014 et portant la référence L140158428.

Lors dudit acte de constitution le nombre d'actions représentatifs du capital social ainsi que leur valeur nominale a été mal indiqué. Cette erreur ayant également pour conséquence la rectification du capital autorisé, de sorte que l'article 3 des statuts de la Société aura la teneur rectifiée suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (1.999.500.- EUR) divisé en six mille quatre cent cinquante (6.450) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 29 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article 3 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43722. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148454/85.

(140169018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Euro-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.158.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet,

Agissant au nom et pour compte de:

Monsieur René UERLINGS, indépendant, demeurant à B-4850 Plombières, 42, rue du Ruisseau,

Madame Ilse ERNST, indépendante, demeurant à B-4850 Plombières, 42, rue du Ruisseau,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 août 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes, pour être formalisée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «EUROAUTOMATION S.A.R.L.», ayant son siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 31 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1587 du 19 juin 2014 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 186.158.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur René UERLINGS, quatre-vingt-dix parts sociales	90
- Madame Ilse ERNST, dix parts sociales	10
Total: CENT parts sociales	100

Sur ce:

Les associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

Ils décident de transférer le siège social de Luxembourg à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège est établi à Weiswampach.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE (1.000.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Noël, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 2014. Relation: MER/2014/1997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149426/46.

(140170530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Mercantile Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.461.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Assi SAADI, employé, demeurant à F-75017 Paris (France), 4, rue Berzelius,
- Madame Bathsheva LEVY, employée, demeurant à F-75019 Paris (France), 29, avenue Simon Bolivar.

tous deux ici représentés par Joseph Léopold LAZEGA, administrateur, résidant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 2 avril 2014 respectivement le 5 août 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Mercantile Concept S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et au détail, l'importation et l'exportation, l'agencement, la commission des produits suivants: parfums, produits cosmétiques, produits de consommation, matériaux de bâtiment, fruits et légumes, vêtements, appareils électro-ménagers et électrique, audio-visuel, communication, médias ainsi que les pièces détachées et de support et généralement tous produits ou marchandises.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Assi SAADI, susdit, cinquante parts	50
- Bathsheva LEVY, susdit, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

155376

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentés comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
* Monsieur Assi SAADI, employé, demeurant à F-75017 Paris (France), 4, rue Berzelius.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LAZEGA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149568/71.

(140170445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Selectra Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 179.345.

Les statuts coordonnés au 23/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014151764/12.

(140172883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Equity Experts Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.810.

EXTRAIT

Vasco van der Flier a donné sa démission du poste de gérant de la Société et l'associé unique de la Société a accepté cette démission le 4 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour Equity Experts Sàrl

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014153536/15.

(140175626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.
